

## **Extrait des délibérations**

du Conseil départemental

**N°** CD-2022-2-7-1

**Séance du** lundi 28 mars 2022

### **BUDGET PRIMITIF 2022 : RESEAUX ET MOBILITES**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, HEINTZ Paul, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, VALLAT Marie-France, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle  
COUCHOT Alain donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
DELATTRE Cécile donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
DILIGENT Danielle donne procuration à HOULNE Monique  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne à BELTZUNG Maxime  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
JENN Fatima donne procuration à CLAUSS Robin  
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin  
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole  
KLINKERT Brigitte donne procuration à ELMLINGER Carole  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
LUTENBACHER Annick donne procuration à SCHELLENBERGER Raphaël  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
SCHULTZ Denis donne procuration à PAGLIARULO Karine  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIHL Pierre

SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth  
TENENBAUM Anne donne procuration à REYMANN Anne  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France  
WOLF Etienne donne procuration à LEHMANN Marie-Paule  
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à BEHA Nicole

**EXCUSES :**

DEBES Vincent  
HAGENBACH Vincent  
HOERLE Jean-Louis  
RAPP Catherine

**ABSENTS :**

GREIGERT Catherine  
MUNCK Marc  
SENE Marc  
VOGT Victor  
ZELLER Fabienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la convention passée avec la Ville de COLMAR n° 66/2020 du 16 novembre 2020,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des Commissions Réseaux et Mobilités du 7 février 2022 et du 4 mars 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique des routes, infrastructures et mobilités :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 28 370 845 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 123 445 813 € et un total d'autorisation de programme de 98 675 886,57 €
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 641 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 25 603 700 € et un total d'autorisation de programme de 40 553 700 €,

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique Montagne :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 974 339 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 2 416 690 € et un total d'autorisation de programme de 191 438 €
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 50 000 € et une autorisation d'engagement de 50 000 €,
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération.
- ❖ Attribue et autorise le versement de deux subventions à la Ville de COLMAR au titre de l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de COLMAR pour l'année 2022, estimées à hauteur de 40 000 € pour celle imputée sur le programme 083, chapitre 65, fonction 843, nature 657348 pour la partie qui relève des charges d'entretien imputées en fonctionnement, et à hauteur de 150 000 € pour celle imputée sur le programme 075, chapitre 204, fonction 843, nature 2041482 pour la partie qui relève du gros entretien imputé en investissement.
- ❖ Autorise le maintien des taux de subvention des communes et EPCI du Haut-Rhin appliqués en 2021 pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des Routes Départementales en traverse d'agglomération » (hors opération de sécurité en traverse d'agglomération) et « Amendes de Police » et arrivés complets au cours de l'année 2022, et ce à titre transitoire jusqu'à l'approbation d'une politique commune d'aide à la voirie sur l'ensemble du territoire alsacien.
- ❖ Autorise le maintien des règles d'instruction des dispositifs « Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » (hors opération de sécurité en traverse d'agglomération) et « amendes de police » (telles que résultant de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013) pour tous les dossiers de demandes de subventions des communes et EPCI du Haut-Rhin arrivés complets au cours de l'année 2022, et ce à titre transitoire jusqu'à l'approbation d'une politique commune d'aide à la voirie sur l'ensemble du territoire alsacien.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à la majorité

4 Voix contre : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur